



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUN 5 1983

S/15847
29 juin 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 29 JUIN 1983 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD
AUPRES DES NATIONS UNIES

Parce qu'il s'agit d'un document pertinent dans le contexte des travaux du Conseil de sécurité sur le point de l'ordre du jour intitulé "Plainte du Lesotho contre l'Afrique du Sud", j'ai l'honneur de porter à votre attention le texte ci-joint d'un communiqué de presse commun du Ministre des affaires étrangères et de l'information de l'Afrique du Sud et du Ministre des affaires étrangères du Lesotho, qui a été publié à Johannesburg le 3 juin 1983.

"Les ministres des affaires étrangères du Lesotho et de l'Afrique du Sud ont eu aujourd'hui à Johannesburg des entretiens sur la détérioration des relations entre leurs deux pays. Chacun des ministres a exposé avec franchise et en détail les vues de son gouvernement sur les raisons qui expliquent cette détérioration.

Ils sont convenus qu'il était essentiel qu'aucun des deux pays n'autorise qui que ce soit à utiliser son territoire pour organiser ou encourager des activités subversives contre l'autre Etat et ne participe en aucune manière à de telles activités.

Il a été convenu que les deux gouvernements examineraient d'urgence les moyens de mettre en pratique ce principe à la satisfaction de chacun.

En ce qui concerne l'accumulation du trafic aux postes frontières, les deux ministres ont présenté les points de vue respectifs de leurs gouvernements. La situation devrait redevenir normale aujourd'hui."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Kurt Von SCHIRNDING